

1) Homologation des salles

Jean Pierre Seremak, responsable de cette division présente le travail réalisé depuis le début de la saison. Il y a 2 nouvelles demandes des clubs : HBC MUNICIPAL ST POLOIS et FOURMIES WIGNEHIES HBC.

2) La CMCD

Il s'agit de la 3^{ème} vérification des éléments CMCD (26/10/17, 01/02/18 et 29/03/18).

Nous avons repris les contrôles au moyen du fichier Excel de suivi CMCD qui a déjà servi lors des 2 premières réunions.

Une discussion a eu lieu en ce qui concerne le recyclage des techniciens. En effet les données entrées dans Gesthand ne sont pas à jour. Un fichier avait été fourni à André Lavaire en début de saison par Benjamin Sanchez mais il ne concernait que les techniciens du Nord Pas de Calais. Pour la Picardie nous n'avons rien eu. Une demande a été faite au Bureau Directeur de la ligue des Hauts de France dans ce sens afin que la lisibilité soit plus facile.

Pour rappel il n'y aura pas de sanctions au niveau du domaine technique en fin de saison car nous laissons 2 ans aux clubs pour se mettre en règle (entraîneur régional pour la pré nationale et aussi animateur de handball pour les autres divisions)

Les calculs seront repris à la main par André Lavaire.

Une erreur de programmation avait été faite au niveau du calcul des points pour le seuil de ressource du domaine sportif (équipe de jeunes) Le club de UNION SECLIN WATTIGNIES LA MADELEINE HB nous a signalé ce problème. En effet les valeurs de bonus de point avaient été entrées par erreur dans Gesthand au lieu des valeurs principales. Du coup la programmation a été refaite avec la valeur principale + le bonus et vous constaterez que les scores obtenus par les clubs sont plus élevés qu'avant...

Les clubs ayant des problèmes ont été contactés individuellement afin de trouver des solutions. Le Bureau Directeur de la ligue a été destinataire de la liste des clubs ayant des difficultés. Nous essayons de trouver des solutions pour ces clubs.



Au niveau du socle de base, le domaine sportif (nombre d'équipes de jeunes) est respecté par tous les clubs.

Globalement les problèmes proviennent des quotas d'arbitrage qui ne sont pas respectés ainsi que celui des Jeunes arbitres. Ces problèmes de quotas d'arbitrage devraient être réglés rapidement. Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif des problèmes rencontrés par les clubs :

Prénational masculine : 2 clubs (dpt 60 et dpt 80) n'ont pas d'entraîneur régional
2 clubs (dpt80 et dpt 02) n'ont pas d'arbitre régional

Prénational féminine : 1 club (dpt 80) n'a pas d'entraîneur régional

Excellence masculine : 2 clubs (dpt 60 et dpt 80) ont un animateur de handball qui n'a pas recyclé. 1 club (dpt 62) a un entraîneur régional qui n'a pas recyclé, 1 club (dpt 60) n'a pas d'arbitre

Excellence féminine : 1 club (dpt 59) a un animateur de handball qui n'a pas recyclé

Honneur masculine : 1 club (dpt 59) a un animateur de handball qui n'a pas recyclé et 2 clubs (dpt 02) ont soit un animateur de handball qui n'a pas recyclé soit pas d'animateur du tout

Une dernière réunion de la Commission des statuts et de la réglementation aura lieu mi-mai pour statuer définitivement sur tous ces indicateurs. Nous n'avons pas encore décidé du lieu de cette réunion.

N'hésitez pas à me contacter en cas de questions concernant ces différents domaines.

Cordialement

Le Président de la commission statuts et réglementation des Hauts de France

André Lavaire